

Conditions de garantie

1. S-Labs Sp. z o.o. basée à Cracovie, 30-314, ul. Dworska 1A/1U, KRS: 0000568209, NIP : 9452185706. REGON : 362085817 (ci-après : « Producteur »)
2. S-Labs Sp. z o.o. basé à Cracovie, ul. Dworska 1A/1A, 30-314, KRS : 0000568209, NIP : 9452185706. REGON : 362085817 (ci-après : « Distributeur ») garantit que l'appareil vendu (« Appareil ») est exempt de défaut de fabrication.
3. Le Distributeur est responsable du mauvais fonctionnement de l'Appareil résultant de défauts physiques de l'Appareil, provoquant un fonctionnement incompatible avec les spécifications pendant la période:
 - 24 mois à compter de la date d'achat par le consommateur,
 - 12 mois à compter de la date d'achat par le client professionnel (le consommateur et le client professionnel sont ci-après collectivement dénommés le « Client »).
4. Cette garantie est valable sur le territoire de la République de Pologne. La garantie peut être valable en dehors de la République de Pologne si le Client prend en charge les frais de transport de l'appareil.
5. Le Distributeur s'engage à éliminer gratuitement tout défaut découvert pendant la période de garantie en réparant ou en remplaçant (à la discrétion du Distributeur) les composants défectueux de l'appareil par des pièces neuves ou régénérées. Le Distributeur se réserve le droit de remplacer l'ensemble de l'appareil par un appareil neuf ou remis à neuf. Le Distributeur ne rembourse pas l'argent pour l'appareil acheté.
6. Le Distributeur peut remplacer l'Appareil par un autre présentant les paramètres techniques les plus similaires.
7. Avant de déposer une plainte, le Distributeur recommande d'utiliser le support technique téléphonique ou en ligne disponible sur : www.appartme.fr/support

8. Afin de déposer une réclamation, le Client doit contacter le Distributeur via l'adresse e-mail fournie sur le site Internet www.appartme.fr/support
9. Après avoir correctement signalé la réclamation, le Client recevra les coordonnées du Centre de Garantie Agréé (« ACG »). Le client doit contacter et livrer l'appareil à ACG. Après réception de l'appareil, le Distributeur informera le Client du numéro de notification (RMA).
10. Les défauts seront éliminés dans les 30 jours à compter de la date de livraison de l'appareil à ACG. La période de garantie est prolongée de la durée pendant laquelle l'appareil a été à la disposition d'ACG.
11. L'Appareil contesté doit être mis à disposition par le Client accompagné de l'équipement standard complet et des documents confirmant son achat.
12. Les frais de transport de l'appareil faisant l'objet de la réclamation sur le territoire de la République de Pologne seront pris en charge par le distributeur. En cas de transport de l'appareil depuis d'autres pays, les frais de transport seront à la charge du Client.
13. ACG refuse d'accepter les réclamations dans les cas suivants:
 - déterminer l'utilisation de l'Appareil contraire à son utilisation prévue et au manuel d'instructions,
 - le Client fournit un Appareil incomplet, sans accessoires, sans plaque signalétique,
 - déterminer la cause de la panne autre qu'un défaut de matériau ou de fabrication de l'Appareil,
 - document de garantie invalide et absence de preuve d'achat.
14. La garantie qualité ne couvre pas:
 - dommages mécaniques (fissures, fractures, coupures, abrasions, déformations physiques causées par un impact, la chute ou la chute d'un autre objet sur l'Appareil ou une utilisation incompatible avec l'utilisation prévue de l'Appareil spécifiée dans le manuel d'utilisation);
 - dommages résultant de causes externes, par exemple : inondation, tempête, incendie, foudre, catastrophes naturelles, tremblement de terre, guerre, troubles sociaux, force majeure, accidents imprévus, vol,

- inondation de liquide, fuite de batterie, conditions météorologiques, soleil, sable, humidité, forte ou basse température, pollution de l'air ;
- les dommages causés par un fonctionnement incorrect d'un logiciel, suite à une attaque de virus informatique, ou par l'incapacité de mettre à jour le logiciel conformément aux recommandations du Fabricant ou du Distributeur ;
 - les dommages résultant : d'une surtension dans le réseau électrique et/ou de télécommunications, ou d'une connexion au réseau électrique d'une manière non conforme aux instructions d'utilisation, ou dus à la connexion d'autres produits dont la connexion n'est pas recommandée par le Fabricant ou le Distributeur ;
 - les dommages causés par l'utilisation ou le stockage de l'appareil dans des conditions extrêmement défavorables, c'est-à-dire une humidité élevée, de la poussière, une température ambiante trop basse (gel) ou trop élevée. Les conditions détaillées dans lesquelles l'Appareil peut être utilisé sont spécifiées dans le manuel d'utilisation ;
 - les dommages résultant de l'utilisation d'accessoires non recommandés par le Fabricant ou le Distributeur ;
 - les dommages causés par une installation électrique défectueuse de l'utilisateur, y compris l'utilisation de fusibles inappropriés ;
 - les dommages résultant de l'incapacité du Client à effectuer les activités de maintenance et de service spécifiées dans le manuel d'utilisation ;
 - les dommages résultant de l'utilisation de pièces de rechange et d'accessoires non originaux et inappropriés pour un modèle donné, des réparations et modifications effectuées par des personnes non autorisées ;
 - les défauts résultant du fonctionnement continu d'un appareil ou d'accessoires défectueux.

15. La garantie ne couvre pas l'usure naturelle des composants de l'appareil et autres pièces répertoriées dans le manuel d'utilisation et la documentation technique qui ont une durée de fonctionnement spécifiée.

16. La garantie de l'Appareil n'exclut, ne limite ou ne suspend pas les droits du Client au titre de la garantie.
17. Le Distributeur ou le Fabricant ne sont pas responsables des dommages matériels causés par un appareil défectueux. Ni le Distributeur ni le Fabricant ne pourront être tenus responsables des pertes ou dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou punitifs, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, d'économies, de données, la perte de profits, les réclamations de tiers et autres dommages découlant de ou liés à l'utilisation de l'appareil.